



## Politique d'approvisionnement durable

**Date effective : 8 octobre 2024**

### INTRODUCTION

Chez WorkJam, nous nous engageons à mener nos activités de manière durable et responsable. En tant que société de logiciels en tant que service (« **SaaS** »), WorkJam reconnaît l'importance d'intégrer les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») dans nos processus d'approvisionnement, en vue d'atténuer les risques, de stimuler l'innovation et de créer une valeur à long terme pour nos parties prenantes et les communautés que nous servons. Nous visons à montrer l'exemple dans nos propres opérations durables tout en fournissant des solutions qui permettent à nos clients de gérer leurs propres activités de manière durable.

#### 1. But et portée

La présente politique d'approvisionnement durable (la « **politique** ») s'applique à toutes les activités d'approvisionnement entreprises par WorkJam, y compris, mais sans s'y limiter, l'acquisition de biens, de services et de solutions technologiques. Tous les employés, stagiaires, administrateurs ou dirigeants de WorkJam (collectivement les « **employés** »), ainsi que les entrepreneurs, consultants et partenaires de WorkJam sont tenus de lire et de se familiariser avec la présente politique. La présente politique doit être lue conjointement avec la *Politique de sécurité informatique des tiers*, qui définit les exigences en matière de sécurité informatique pour l'engagement de tiers. Les cadres de WorkJam sont responsables du respect de la présente politique au sein de leurs unités commerciales ou fonctions globales respectives.

#### 2. Principes fondamentaux

##### 2.1. Environnement

La préférence est donnée aux fournisseurs et aux partenaires qui s'engagent à optimiser et à utiliser les ressources énergétiques, à minimiser la production de déchets, à explorer les options d'énergie renouvelable lorsque c'est possible et à adopter des pratiques durables, ainsi qu'aux partenaires qui s'engagent à réduire leur empreinte carbone et à s'aligner sur les objectifs climatiques mondiaux.

##### 2.2. Social

Les fournisseurs et les partenaires doivent respecter les principes des droits de l'homme, y compris ceux énoncés dans les conventions et cadres internationaux. Nous exigeons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils respectent des normes de travail équitables, notamment des conditions de travail sûres, la non-discrimination et des salaires équitables. Nous encourageons la diversité et l'inclusion, en recherchant des partenariats avec des entreprises qui reflètent la diversité des origines et des communautés.

##### 2.3. Gouvernance et éthique

Les fournisseurs et les partenaires doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables à leurs activités. On attend d'eux qu'ils respectent des normes éthiques élevées, notamment en matière de lutte contre la corruption et de transparence dans les opérations commerciales.

#### 3. Pratiques d'approvisionnement



### 3.1. Sélection des fournisseurs et des partenaires

- a. WorkJam choisira ses fournisseurs et partenaires selon un processus de sélection des achats transparent, équitable et impartial, basé sur des critères prédéfinis, y compris l'impact environnemental et social des produits et services proposés.
- b. Dans le cadre de ce processus de sélection, WorkJam évaluera les performances ESG des fournisseurs ou partenaires, y compris leurs politiques de développement durable, leurs certifications et leurs antécédents. Cette évaluation sera effectuée par le département ou la fonction responsable de l'activité d'achat applicable, avec l'aide du service juridique de WorkJam.
- c. La préférence sera donnée aux fournisseurs ou partenaires qui démontrent un engagement à l'amélioration continue des pratiques ESG et qui font preuve de transparence dans les rapports.

### 3.2. Ententes contractuelles

- a. Les contrats avec les fournisseurs et les partenaires doivent inclure des clauses qui décrivent nos attentes en matière de performance, de conformité et de responsabilité ESG, à savoir :
    - i Engagements éthiques : les fournisseurs et partenaires doivent accepter de mener leurs activités conformément aux principes énoncés dans le code de conduite de WorkJam et s'engager à ne participer en aucune manière à des actes de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds, ou à toute forme de pots-de-vin.
    - ii Engagements sociaux : les fournisseurs et les partenaires s'engagent à respecter toutes les normes en matière de santé, de sécurité et de sûreté (SSS) ainsi que les lois et réglementations du travail en vigueur dans le pays où ils exercent leurs activités. Ils s'engagent à respecter des normes de travail équitables, y compris la non-discrimination, et à respecter les principes des droits de l'homme.
    - iii Engagements environnementaux : les fournisseurs et les partenaires doivent respecter les dispositions et les normes environnementales applicables à leurs activités respectives. Ils observent ces pratiques éthiques en matière d'environnement dans tous les lieux où ils opèrent, en vue d'optimiser et d'utiliser les ressources énergétiques, de minimiser la production de déchets, d'explorer les options d'énergie renouvelable lorsque c'est possible et d'adopter des pratiques durables.
  - b. Nous nous réservons le droit d'auditer les fournisseurs afin de garantir le respect des obligations contractuelles et des normes ESG.
4. **Amélioration continue.** Nous nous engageons à améliorer en permanence nos pratiques en matière d'approvisionnement durable par l'engagement des parties prenantes et l'intégration des meilleures pratiques. Le retour d'information des parties prenantes et les révisions périodiques de cette politique nous permettent d'adapter et de faire évoluer notre approche pour faire face aux risques ESG émergents.
  5. **Mise en œuvre.** La présente politique est communiquée à l'ensemble des employés, des fournisseurs et des parties prenantes, qui sont tenus de respecter ses principes et de soutenir sa mise en œuvre dans toutes les activités de passation de marchés.

Le service juridique de WorkJam est responsable de la supervision de la présente politique. La présente politique sera révisée chaque année. Si vous avez des préoccupations, des questions ou des demandes concernant cette politique, veuillez contacter le service juridique par courrier électronique à l'adresse



[legal650@workjam.com](mailto:legal650@workjam.com).